

Quelques honorables SÉNATEURS: A l'ordre.

Son Honneur le PRÉSIDENT: L'honorable sénateur de Westmorland (l'hon. M. Black) a la parole. Je suis sûr qu'il répondra à toute question que l'honorable sénateur de Parkdale pourra lui poser.

L'honorable M. BLACK: Le fond de l'argumentation de l'honorable sénateur de Parkdale semble être que la majorité du comité de la banque et du commerce désire expressément l'abrogation de la loi des enquêtes sur les coalitions.

L'honorable M. LÉGER: Il a parlé des avocats.

L'honorable M. BLACK: Aucun avocat ou profane n'a fait objection à la loi des enquêtes sur les coalitions de 1935. Cette mesure législative figure encore dans le recueil des lois, et si le bill que nous avons étudié en comité n'est pas adopté, la loi restera encore en vigueur et la population sera aussi pleinement protégée demain qu'aujourd'hui.

L'honorable M. MURDOCK: La loi était un fusil de bois et le bill l'est aussi.

L'honorable M. BLACK: J'estime qu'elle a été très utile, et j'ajouterai que, selon moi, si tous les genres de coalitions tombaient sous les dispositions de la loi des enquêtes sur les coalitions, l'honorable sénateur de Parkdale ne serait pas si empressé de condamner ceux qui ne pensent pas comme lui.

Lorsque l'honorable sénateur dit que cette Chambre-ci ou toute autre désire opprimer le pauvre, je réponds que c'est absolument faux. Pour ma part, en ma qualité de citoyen et d'homme d'affaires, je déclare n'avoir jamais tenté d'opprimer qui que ce soit.

L'honorable M. MURDOCK: Je n'ai pas dit que l'honorable sénateur l'ait fait?

L'honorable M. BLACK: Mais l'honorable sénateur a dit que des membres du comité de la banque et du commerce en avaient l'idée.

L'honorable M. MURDOCK: Non. J'ai dit qu'à mon avis certains honorables sénateurs étaient d'opinion qu'il devrait y avoir une loi pour le riche et une autre loi pour le pauvre, et je le maintiens.

L'honorable M. BLACK: C'est précisément une partie des paroles de l'honorable sénateur que je disais être injurieuse, car elle comporte une insinuation injuste à l'égard de membres de cette Chambre, de quelque côté qu'ils siègent. Mon honorable ami a été et il est encore, je crois, un dirigeant de l'une des plus importantes coalitions du Canada.

L'honorable M. MURDOCK: Vous faites erreur.

L'honorable M. BLACK: N'êtes-vous pas membre du syndicat des télégraphistes?

L'honorable M. MURDOCK: Je ne l'ai jamais été.

L'honorable M. BLACK: N'êtes-vous pas membre d'un syndicat ouvrier?

L'honorable M. MURDOCK: Oui.

L'honorable M. BLACK: J'approuve les syndicats ouvriers. Ils rendent de grands services au public et à eux-mêmes, tant qu'ils se tiennent dans de justes limites, tout comme les associations d'affaires lorsqu'elles se conforment à la loi. Mon honorable ami de Parkdale a touché pendant de nombreuses années un fort traitement d'une association qui peut s'employer à mettre obstacle au commerce aussi effectivement qu'une coalition de minotiers, de fabricants de papier ou de tout autre groupement d'affaires. Je ne suis pas du tout assuré, maintenant que des chefs de syndicats internationaux viennent prendre charge de nos syndicats ouvriers, que nous ne ferions pas mieux de faire tomber les syndicats ouvriers sous les dispositions de la loi des enquêtes sur les coalitions. Si nos syndicats ouvriers doivent tomber sous une direction exercée d'outre-frontière, il y aurait lieu de les assujettir à toutes mesures restrictives, que ce soit la loi sur les coalitions ou une autre. J'incline à croire que mon honorable ami serait le premier à élever de vigoureuses protestations contre toute idée d'appliquer la loi sur les coalitions aux groupements ouvriers.

L'honorable M. MURDOCK: Vous ne l'oseriez pas; vous en craignez les conséquences politiques.

L'honorable M. BLACK: Nullement. Voilà une nouvelle assertion que mon honorable ami fait sans une ombre de fondement et qui ne s'appuie sur aucun fait. C'est une assertion fautive.

L'honorable M. MURDOCK: Les faits parlent d'eux-mêmes.

L'honorable M. BLACK: Alors, donnez-vous la peine de les citer.

L'honorable M. MURDOCK: C'est un fait que, depuis plusieurs années, la loi...

L'honorable M. BLACK: Sur quels faits s'appuie l'affirmation que vous venez de faire?

L'honorable M. MURDOCK:.... renferme une disposition exemptant les groupements ouvriers.

L'honorable M. BLACK: Je l'admets. Je n'ai pas dit qu'ils n'étaient pas exemptés.